

LE SÉNAT

Le mardi 6 décembre 1994

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

L'HONORABLE LUCIEN BOUCHARD

VOEUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, avant de faire ma déclaration, je veux d'abord souligner la terrible épreuve qu'a vécue la semaine dernière un de nos collègues au Parlement, l'honorable Lucien Bouchard. Je suis certaine que tous les sénateurs se joindront à moi pour offrir à M. Bouchard, à son épouse Audrey et à leurs deux fils nos prières et nos vœux de prompt rétablissement.

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION

CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA TRAGÉDIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, nous n'avons pas choisi la date du 6 décembre pour discuter de la violence contre les femmes au Canada. Il y a cinq ans, à l'École polytechnique de Montréal, un individu gravement perturbé, qui haïssait les femmes, a utilisé une arme semi-automatique pour tirer sur 27 personnes, tuant 14 étudiantes, avant de se suicider.

Nous n'oublierons pas les 14 jeunes personnes qui ont perdu la vie ce jour-là: Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Barbara Marie Klueznik, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault et Annie Turcotte. Souvenons-nous aussi des familles et des amis de ces femmes qui ont subi et continuent de subir l'angoisse engendrée par cet acte brutal.

Aujourd'hui encore, nous réfléchissons au fait que des femmes sont chaque jour victimes de violence sous diverses formes: mentale, physique et sexuelle. Statistique Canada révèle que 51 p. 100 de toutes les Canadiennes ont déjà été victimes d'un acte de violence de la part d'un homme au cours de leur vie adulte, la plupart du temps dans leur propre foyer et de la part d'hommes qu'elles connaissent. Durant la seule année 1993, 63 femmes ont été tuées par leur conjoint, ancien ou actuel. On estime que moins du tiers de tous les actes de violence sont signalés.

On ne peut pas attribuer tous ces actes de violence à une cause en particulier, mais la grande accessibilité des armes à feu est depuis longtemps considérée comme une cause majeure. Une femme est tuée au moyen d'une arme à feu tous les six jours au Canada et dans la vaste majorité des cas, l'arme utilisée a été acquise légalement.

La semaine dernière, le ministre de la Justice a annoncé un vaste programme de contrôle des armes à feu qui sera suivi d'une loi l'an prochain. Le programme prévoit des peines plus sévères

pour utilisation d'armes à feu dans divers types d'actes criminels; des dispositions concernant la contrebande des armes à feu; un nouveau système d'enregistrement national et l'interdiction de plusieurs types d'armes à feu, dont le Ruger Mini-14, le fusil d'assaut utilisé dans la tuerie de Montréal.

Le gouvernement est aussi en train de prendre des mesures afin de combattre d'autres formes de violence contre les femmes, dont le projet de loi C-41, qui traite des abus de confiance, en particulier dans les relations entre médecins et patientes. Il prévoit également des peines plus rigoureuses dans les cas de crimes haineux contre les femmes ou d'autres personnes; le projet de loi C-42 rendra les engagements de garder la paix plus efficaces comme moyens de protéger les victimes de violence familiale. Nous sommes aussi à mettre au point une mesure législative pour éviter que des personnes accusées de viol n'invoquent l'état d'ébriété pour leur défense. Notre collègue, le sénateur Gigantès, a introduit devant cette chambre un projet de loi privé à ce sujet.

Ces mesures sont nécessaires et font l'objet d'une attention rigoureuse. Cependant, dans tout le pays, des hommes et des femmes travaillent à faire en sorte que ce problème ne soit plus passé sous silence. Honorables sénateurs, nous devons ensemble nous attaquer aux problèmes sociaux et économiques qui entretiennent la peur, l'insécurité et en fait l'ignorance qui, à son tour, alimente la colère et la haine à l'origine d'actes de violence comme la tragédie de l'École polytechnique.

Les législateurs peuvent et doivent adopter des mesures législatives pour mettre fin à la violence. Chacun de nous doit user de sa position dans la vie publique pour faire savoir clairement et sans équivoque que nous ne pouvons tolérer et que nous ne tolérerons pas les actes de violence et de terrorisme contre des femmes innocentes, et en fait contre quiconque dans notre société.

[Français]

L'honorable Mira Spivak: Honorables sénateurs, en cette journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes, nous honorons la mémoire de ces jeunes étudiantes en génie et nous nous souvenons de leurs familles.

N'eût été cette consternante manifestation de violence, aujourd'hui ces 14 jeunes filles auraient sans doute terminé leurs études et mèneraient des vies actives et heureuses. Leur avenir est remplacé par notre mémoire collective et le sacrifice de leur vie par la reconnaissance, celle de tous les Canadiens, mais particulièrement celles de nos dirigeants politiques, de nos magistrats, de nos agents de la paix et de nos éducateurs, que nous avons la responsabilité de veiller à ce que les femmes soient plus en sécurité dans la société.

[Traduction]

Il s'est passé bien des choses depuis le 6 décembre 1989. À la suite de cette journée funeste, le comité canadien sur la violence faite aux femmes fut constitué avec la mission d'étudier ce problème et d'offrir des solutions. Dans son rapport, déposé il y a un peu plus d'un an, le comité présentait des centaines de recommandations.